



**REGLEMENT DES ETUDES DE LA MENTION  
DU MASTER  
DROIT EUROPEEN**

Vu le code de l'éducation, notamment son livre VI ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
Vu l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;  
Vu le règlement général du diplôme national de master adopté par la CFVU du 15 octobre 2024 ;

Lorsque les principes dérogatoires des parcours de la mention ne sont pas spécifiés, le règlement des études général s'applique. Les principes dérogatoires énoncés ci-après prévalent.

## CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

### **REGLEMENT DES ETUDES SPECIFIQUE MASTER**

**Mention : Droit européen**

**Tableau structuration de la mention**

Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Parcours diplômant	Parcours à adossement multiple	Parcours dispensé en langue étrangère	Parcours à distance	Parcours délocalisé (hors campus)	Parcours en partenariat	Nom et localisation du partenaire	Parcours en apprentissage ou contrat de professionnalisation	Accès Mon Master au parcours M1	Intitulé(s) parcours M1 amont ou prérequis
Droit européen	M1G403	M1	X								X	
Droit européen et international des affaires	M1G4D1	M1	X		X		X		Bucarest - Roumanie		X	
Droit économique de l'Union européenne	MIG508	M2	X									
Droit de l'Homme et Union européenne	MIG507	M2	X									
Droit de l'agriculture et des filières agro-alimentaires	MPG503	M2	X							X		
Droit et gouvernance des affaires	MPG5D2	M2	X		X		X		Bucarest - Roumanie			Droit européen et international des affaires

## CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

**Clauses particulières pour chaque parcours : liste des clauses possibles (compléter le cas échéant les 2 tableaux ci-dessous)**

**Lorsque ces clauses ne sont spécifiées pour un parcours, le règlement général s'applique**

### **1. Modalités d'accès**

Les étudiants du parcours de M1 Droit international et européen des affaires délocalisé à Bucarest ne peuvent prétendre à une inscription automatique en M2 Droit économique de l'Union européenne, Droit de l'agriculture et des filières agro-alimentaires et Droit de l'Homme et Union européenne.

Les étudiants issus du parcours M1 Droit européen n'ont pas un accès direct au M2 Droit et gouvernance des affaires internationales et européennes (délocalisé à Bucarest)

### **4. Organisation des sessions d'examen**

Session unique pour les M2

Session 1- session 2 pour les M1

### **7. Dispositions spécifiques de validation**

**Master 1 Droit européen et international des affaires (délocalisés à Bucarest)**

Le Master 1 Droit européen et international des affaires (délocalisé à Bucarest) propose deux cursus :

**Un cursus simple** (parcours francophone) :

- a. Les étudiants du M1 en cursus simple sont inscrits uniquement à l'Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne (et non pas auprès de l'Université de Bucarest).
- b. Pour les étudiants inscrits dans ce cursus, **tous les enseignements de la maquette du M1 sont obligatoires** (en français ou en roumain au choix de l'étudiant lorsque cette option est offerte).

**Un cursus double** (parcours français-roumain), qui comporte un système particulier de validation des acquis :

- a. Les étudiants du M1 en double cursus sont ceux inscrits à la fois auprès de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne ainsi qu'à la Faculté de droit de l'Université de Bucarest ; ils suivent les enseignements de quatrième année auprès de la Faculté de droit de l'Université de Bucarest en plus des cours suivis auprès du Collège Juridique Franco-Roumain d'Etudes Européennes.
- b. Les cours des UE 1, pour chacun des deux semestres, sont les mêmes que pour les étudiants en cursus simple ; ces cours n'ayant pas d'équivalent direct à la Faculté de Droit de l'Université de Bucarest. Ensuite, les étudiants du double cursus doivent impérativement **avoir suivi ou validé** par équivalence **4 cours de l'UE 2 du premier semestre au choix parmi les cours dispensés en français ou en roumain** (**la plupart des cours dispensés au Collège ayant un équivalent à la Faculté de Droit de**

## CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

**l'Université de Bucarest).** De même, les étudiants du double cursus doivent impérativement **avoir suivi ou validé** par équivalence **3 cours de l'UE 2** du second semestre et **2 cours de l'UE 3 du second semestre au choix parmi les cours dispensés en français ou en roumain.**

c. Certaines spécificités sont à souligner. Les cours de « *Protection internationale et européenne des droits de l'Homme* » et de « *Droit pénal international et européen* » peuvent faire l'objet d'une équivalence par report des notes obtenues dans des matières similaires au Collège en L3 (respectivement « *Droit européen des droits de l'Homme* » et « *Droit pénal international* » et « *Droit pénal européen* »). De plus les cours de « *Droit de l'environnement* » et de « *Droit financier et fiscal européen* » peuvent faire l'objet d'équivalence par report des notes obtenues aux matières similaires à la Faculté de Droit mais au cours des années antérieures (respectivement « *Droit de l'environnement* » en L3 et « *Droit financier public* » et « *Droit fiscal* » en L2).

Les différentes possibilités d'équivalence accordée aux étudiants en double cursus vise à alléger la charge de travail considérable à laquelle ils font face en raison du fait que ceux-ci doivent suivre, à la Faculté de Droit, l'essentiel des cours de Licence 4 afin de préparer les examens professionnels qui sont passés à l'issue de cette année.

### **Master 2 Droit et gouvernance des affaires internationales et européennes (délocalisés à Bucarest)**

Il n'existe pas de double cursus pour le **Master 2 Droit et gouvernance des affaires internationales et européennes** (délocalisé à Bucarest), il n'existe qu'un cursus simple. Ainsi que ce soit pour le parcours gouvernance ou le parcours droit des affaires **tous les cours sont obligatoires**.

### **Rubrique libre**

## **IV. MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES**

7. Les épreuves de soutenance d'un mémoire de recherche ou d'évaluation d'un stage inclus dans la formation peuvent avoir lieu exceptionnellement en septembre. Le jury tient le cas échéant une nouvelle délibération pour tenir compte du résultat de ces épreuves.

**CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER**

**Tableau, clauses spécifiques 1**

Parcours	Langue	Examens	Stage	Notation					
Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Langue principale d'enseignement	Organisation des examens	Organisation des sessions d'examen	Nature des stages	Durée minimale du stage	Présence matières non notées (VAL)	Présence U.E. non notées (VAL)
Droit européen	M1G403	M1	français	Durant les périodes d'examen	Session 1 – Session 2	Facultatif			
Droit européen et international des affaires	M1G4D1	M1	français-roumain	Durant les périodes d'examen	Session 1 – Session 2	Facultatif			
Droit économique de l'Union européenne	MIG508	M2	français	Durant les périodes d'examen	Session unique	Optionnel			
Droit de l'Homme et Union européenne	MIG507	M2	français	Durant les périodes d'examen	Session unique	Obligatoire (sauf si réalisé en M1)	1 mois		
Droit de l'agriculture et des filières agro-alimentaires	MPG503	M2	français	Durant les périodes d'examen	Session unique	Obligatoire	1 mois		
Droit et gouvernance des affaires	MPG5D2	M2	français-roumain	Durant les périodes d'examen	Session unique	Optionnel			